Entretien avec Prof. Lee White, ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat de la République gabonaise

« La certification est l'avenir de l'industrie »

De Meindert Brouwer

Au Gabon, l'histoire est peut-être en train de s'écrire. Toutes les concessions forestières devront y être gérées de manière durable selon les meilleures normes actuelles, celles du Forest Stewardship Council (FSC). En cas de succès, cette transition transformera la foresterie dans le bassin du Congo, et peut-être dans toutes les forêts tropicales du monde. Le ministre Lee White explique.

Le ministre Lee White
PHOTO MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS, GABON

Vous avez été directeur de l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon, l'ANPN, pendant de nombreuses années. En juin 2019, vous avez été nommé ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan climat de la République gabonaise. Qu'est-ce qui vous a décidé à accepter la proposition de devenir ministre dans ces domaines ?

« À bien des égards, la décennie que j'ai passée à diriger les parcs nationaux aura été une préparation parfaite pour devenir ministre. J'ai eu à traiter avec les communautés locales, les parlementaires, les ministres et les présidents. J'ai fait face à des problématiques locales et internationales. J'ai transformé l'ANPN en une agence de gestion des parcs efficace comptant plus de 800 employés, en partant de peu de choses. Le nouveau rôle que l'on m'a proposé en juin 2019 consistait à appliquer ce que j'avais appris aux secteurs marin, forestier et environnemental, ainsi qu'à coordonner les politiques gabonaises en matière de changement climatique, pour lesquelles mes 11 années en tant que négociateur du Gabon pour les forêts et l'agriculture m'ont de nouveau été d'un grand secours. J'ai accepté ce poste parce qu'il me donne la possibilité d'appliquer les principes de bonne gestion que j'ai développés à l'ANPN à l'ensemble du secteur terrestre. Je dispose d'un véritable mandat politique pour prendre les décisions nécessaires afin de rendre le secteur forestier gabonais réellement durable, certifié 100 % FSC, et de s'attaquer aux problèmes planétaires tels que le changement climatique et l'acidification et la pollution plastique des océans. »

Comment décririez-vous votre mission en tant que ministre ?

« Veiller à ce qu'il existe un équilibre sain entre l'exploitation et la protection des ressources naturelles renouvelables au Gabon et à ce que notre développement soit durable et résilient au changement climatique. »

DÉCISION

Au cours de l'été 2018, le président gabonais Ali Bongo a annoncé que toutes les concessions forestières du Gabon devraient être gérées selon les normes FSC d'ici fin 2022. Quelles sont les raisons de cette décision ? Les concessions forestières n'étaient-elles pas bien gérées auparavant ?

« Certaines forêts étaient déjà certifiées par le FSC ainsi que par d'autres mécanismes et étaient bien gérées. Cela dit, l'exploitation illégale a augmenté après l'interdiction d'exportation des grumes en 2009. Lorsque nous avons découvert en 2017 l'ampleur de l'exploitation illégale - signalée ensuite dans le rapport sur le « commerce toxique » de l'EIA (Environmental Investigation Agency, ndlr) - le président a décidé d'imposer une certification 100 % FSC et de rajouter un audit externe à tous les contrôles renforcés mis en place par le ministère des Forêts. »

Quels sont les avantages de la gestion forestière certifiée FSC pour le Gabon ?

« Les concessions FSC actuelles peuvent presque être considérées comme des aires protégées - le bois est récolté selon un plan d'exploitation durable rigoureux, basé sur des inventaires détaillés sur le terrain ; la faune est protégée ; les services écologiques sont maintenus et il existe des programmes sociaux efficaces pour les communautés environnantes. Les avancées font l'objet d'audits semestriels. »

Quels types de programmes sociaux ont été mis en place ?

« Les compagnies certifiées FSC ont beaucoup plus investi que les autres dans les fonds communautaires qui financent les écoles, les dispensaires, l'énergie solaire et de nombreuses autres initiatives locales. De plus, les écoles et les installations médicales de ces entreprises sont utilisées par les communautés qui vivent autour des concessions. »

Quels sont les avantages de la gestion forestière certifiée FSC pour les concessionnaires forestiers opérant au Gabon ?

« La certification FSC ouvre certains marchés qui sont normalement fermés à nos bois. Elle permet une légère augmentation des prix sur certains marchés - mais pour être honnête, les avantages ne sont pas proportionnels à l'effort requis et c'est un point sur lequel nous devons travailler. »

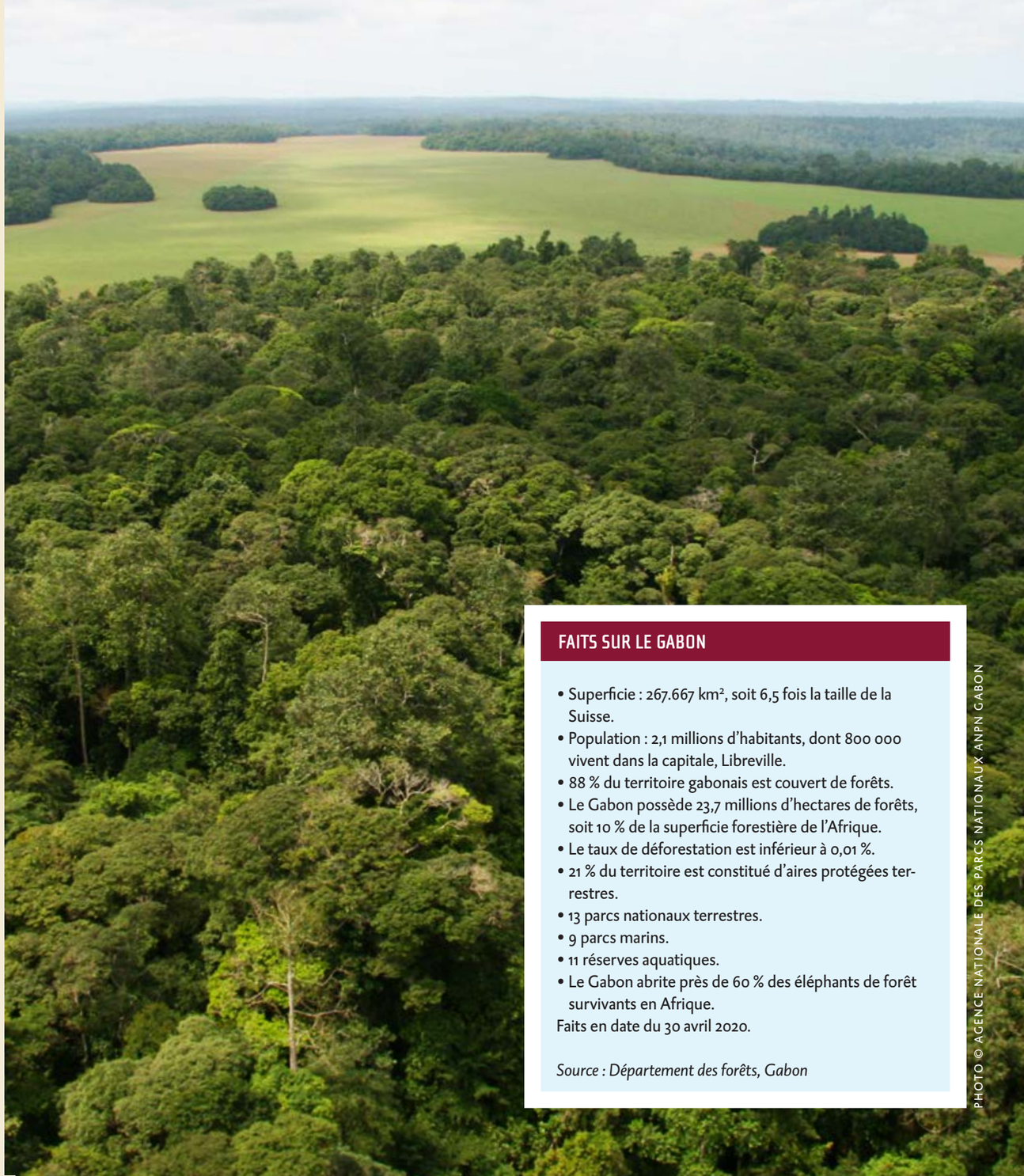

PHOTO © AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX ANPN GABON

FAITS SUR LE GABON

- Superficie : 267.667 km², soit 6,5 fois la taille de la Suisse.
- Population : 2,1 millions d'habitants, dont 800 000 vivent dans la capitale, Libreville.
- 88 % du territoire gabonais est couvert de forêts.
- Le Gabon possède 23,7 millions d'hectares de forêts, soit 10 % de la superficie forestière de l'Afrique.
- Le taux de déforestation est inférieur à 0,01 %.
- 21 % du territoire est constitué d'aires protégées terrestres.
- 13 parcs nationaux terrestres.
- 9 parcs marins.
- 11 réserves aquatiques.
- Le Gabon abrite près de 60 % des éléphants de forêt survivants en Afrique.

Faits en date du 30 avril 2020.

Source : Département des forêts, Gabon

Nous comptons renforcer la traçabilité et le contrôle par le biais d'une base de données électronique et d'un système de suivi afin de garantir la légalité de tout le bois au Gabon.

Mais ne pensez-vous pas que pour les concessionnaires forestiers, la principale incitation à la gestion durable des forêts certifiées FSC est le maintien de la récolte de bois à long terme, au lieu de son arrêt rapide suite à des pratiques non durables et à l'épuisement des ressources ?
« Je pense que 1) la certification FSC permet de garantir que le bois est légal, respectueux du climat, de la biodiversité et de la société, protégeant ainsi nos produits contre les boycotts non objectifs, 2) elle protège également les forêts et leur faune et 3) elle garantit une approche durable qui créera des emplois pour la population et des revenus pour les gouvernements à perpétuité. »

INVESTISSEMENTS

La transition vers les normes FSC peut représenter un investissement important pour les concessionnaires forestiers. Quelles sont les incitations financières du gouvernement gabonais pour convaincre les concessionnaires forestiers d'aller de l'avant ?
« Nous étudions actuellement les moyens de faciliter ce processus, par exemple en créant une société qui aidera les petites entreprises gabonaises à obtenir la certification. Cependant, le point essentiel est que si les entreprises veulent continuer à travailler au Gabon, elles devront obtenir la certification. »

Quelles mesures de soutien et de facilitation le gouvernement gabonais apportera-t-il aux concessionnaires forestiers afin qu'ils soient en mesure de respecter les normes FSC ?
« Encore une fois, nous examinons la question, mais il incombe aux entreprises du secteur privé d'entreprendre ce travail. De nombreux consultants sont disponibles pour les accompagner si les capacités leur font défaut, en tout ou en partie. »

Qu'adviendra-t-il des concessionnaires forestiers qui ne respectent pas les normes FSC d'ici la fin 2022 ?
« Nous procéderons à un audit des progrès réalisés en 2020. Sur cette base, nous indiquerons clairement quelles seront les sanctions pour les compagnies qui n'auront pas finalisé le processus. La sévérité des sanctions dépendra des progrès accomplis. »

Quels types de sanctions pourraient être imposés et pour quels motifs ?
« Cela n'a pas encore été décidé. J'imagine qu'il y aura des pénalités fiscales pour les entreprises qui se sont engagées dans le processus mais qui ne l'ont pas terminé et, dans le cas extrême où les entreprises n'auraient rien amorcé, l'annulation des permis. »

Notre vision est d'avoir une industrie forestière exemplaire et de formaliser toute utilisation du bois au Gabon.

Entre l'annonce du président à l'été 2018 de passer au FSC et l'échéance de la certification FSC du 31 décembre 2022, il y a une durée de quatre ans. Un risque potentiel existe que des concessionnaires forestiers exploitent le plus de bois possible pour se retirer ensuite à la fin de l'année 2022. Comment allez-vous faire face à ce risque ?
« Comme je l'ai déjà dit, nous vérifierons les progrès réalisés en 2020 et nous effectuerons ensuite un suivi régulier. Les entreprises qui ne progressent pas seront sanctionnées. »

Certaines personnes pensent que la certification FSC obligatoire des concessions forestières au Gabon conduira dans certains cas à l'épuisement des concessions forestières avant la date limite et ouvrira la voie à de nouvelles plantations de palmiers à huile. Qu'en pensez-vous ?
« Les plantations de palmiers à huile ne sont autorisées que dans les savanes ou dans les zones forestières fortement dégradées dont la teneur en carbone est inférieure à 118 tonnes par hectare, selon nos cartes de 2020. Nous surveillerons l'exploitation forestière, et toute récolte excessive sera strictement sanctionnée. Un tel comportement n'est pas autorisé dans les plans de gestion. Ce n'est donc pas un risque. »

Quelle est la vocation des concessions forestières qui ont été dégradées ?
Ce n'est pas un problème au Gabon - avec ou sans certification FSC, nos lois exigent un plan de gestion durable qui prévient ce type de dégradation. Dans les cas exceptionnels d'abattage excessif dans le passé, on laissera les forêts se régénérer. Notre agence spatiale dispose de fonds provenant du programme CAFI (Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, ndlr) et d'une taxe sur les sociétés forestières pour surveiller l'étendue et l'intensité de l'exploitation forestière. Notre agence forestière effectuera des audits sur le terrain. »

Une femme travaille avec un cultivateur rotatif à l'usine de placage de TGI (Tropical Gabon Industrie). TGI fait partie de Precious Woods Gabon tout comme la CEB (Compagnie Equatoriale des Bois). Les deux entreprises sont certifiées FSC et emploient environ 900 personnes en 2020. Precious Woods Gabon appartient au groupe Precious Woods dont le siège est à Zug, en Suisse.

Stock de bois de sciage chez Precious Woods Gabon - CEB.

PHOTO © AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX ANPN GABON

PHOTO MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS, GABON

Prof. Lee White, ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement de la République gabonaise :
« Je pense que
1) la certification FSC permet de garantir que le bois est légal, respectueux du climat, de la biodiversité et de la société, protégeant ainsi nos produits contre les boycotts non objectifs,
2) elle protège également les forêts et leur faune et
3) elle garantit une approche durable qui créera des emplois pour la population et des revenus pour les gouvernements à perpétuité. Sans cette transition, nos bois seront de plus en plus menacés à l'avenir par des boycotts bien intentionnés, parfois mal informés ou naïfs, voire parfois malveillants, de la part de groupes de consommateurs. La certification est l'avenir de l'industrie. »

PHOTO © AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX ANPN GABON

Disposez-vous de capacités suffisantes pour effectuer des audits sur le terrain et vérifier le respect des lois et réglementations forestières ? L'armée gabonaise sera-t-elle impliquée dans le contrôle de la conformité ?
« Oui, avec une formation complémentaire dans les services, nous en avons la capacité - et nous ne ferons pas appel à l'armée. Ce n'est pas son rôle. »

Certains disent que la certification des concessions forestières au Gabon se fera par étapes : d'abord la certification PAFC, puis la certification PEFC et enfin la certification FSC. S'agit-il d'une simple rumeur ?
« C'est déjà le cas. Les entreprises préfèrent souvent commencer par un mécanisme moins complexe (et donc moins exigeant) et progresser par étapes. Nous sommes satisfaits de cette approche. »

Quels sont les obstacles à la transition vers une gestion forestière durable et certifiée FSC dans tout le Gabon ?
« Les principaux obstacles seront les capacités des communautés du secteur forestier et de certification, le manque de motivation de certaines entreprises et les investissements initiaux pour financer le processus. »

Quelles sont les opportunités de cette transition ?
« Sans cette transition, nos bois seront de plus en plus menacés à l'avenir par des boycotts bien intentionnés,

Le FSC est un outil de suivi - les véritables garanties se trouvent dans la loi.

parfois mal informés ou naïfs, voire parfois malveillants, de la part de groupes de consommateurs. La certification est l'avenir de l'industrie. »

Dans le contexte du Plan d'action FLEGT de l'Union européenne, l'intégration du système de certification FSC dans un système national de vérification et de traçabilité pourrait faciliter l'exportation de bois du Gabon vers l'Union européenne. Cela pourrait également contribuer à recentrer le FLEGT sur la réglementation du secteur informel. Êtes-vous d'accord et envisageriez-vous d'intégrer ces systèmes ?
« Notre vision est d'avoir une industrie forestière exemplaire et de formaliser toute utilisation du bois au Gabon - je suis d'accord. »

Comment allez-vous formaliser toute utilisation du bois au Gabon ?
« Une grande partie du bois illégal est transformé dans des scieries spécialisées dans le blanchiment du bois, soit pour approvisionner des négociants et des exportateurs de bois

Notre plan consiste à compléter le bois provenant des forêts naturelles par du bois de plantation cultivé dans des zones actuellement couvertes par la savane ou des forêts fortement dégradées.

qui cachent leurs profits sur des comptes offshore, soit pour approvisionner le secteur informel au Gabon. Nous comptons renforcer la traçabilité et le contrôle par le biais d'une base de données électronique et d'un système de suivi afin de garantir la légalité de tout le bois au Gabon. »

AUDITEURS

Certains indicateurs FSC de gestion forestière semblent avoir de multiples interprétations et peuvent être utilisés de manière plus ou moins stricte, en fonction de l'auditeur. Les auditeurs sont indépendants mais nommés et payés par les entreprises qu'ils certifient. Il se peut donc que certains auditeurs utilisent les indicateurs de manière peu rigoureuse. Envisageriez-vous d'utiliser une partie des revenus de la taxe forestière gabonaise pour créer un fonds qui finance la certification FSC des concessions forestières à la place des entreprises ?
« Je n'ai pas envisagé cette option – c'est une idée intéressante ! Nous effectuerons nos propres évaluations en parallèle pour tenter de minimiser ce risque. »

Au Gabon, la demande de grumes augmente avec l'établissement croissant d'unités de transformation dans les zones économiques spéciales du pays. D'autre part, le gouvernement souhaite que toutes les concessions forestières soient certifiées FSC d'ici 2022. En outre, il souhaite réduire de 3 millions d'hectares la superficie occupée par les concessions forestières. Ces politiques se traduisent par une diminution de la récolte annuelle de bois. Comment pensez-vous que ce déficit puisse être comblé ? Devrait-il être comblé ?
« Notre plan à moyen terme consiste à compléter le bois précieux provenant des forêts naturelles par du bois de plantation cultivé dans des zones actuellement couvertes par la savane ou des forêts fortement dégradées. »

Envisagez-vous de faire pousser des feuillus, des résineux ou les deux dans les plantations ?
« Nous envisageons de commencer par l'eucalyptus et le teck et de tester d'autres essences à croissance rapide, mais

Les employés des concessions forestières certifiées FSC et leurs familles bénéficient d'un logement local.

Des grumes en route vers la scierie.

Discussion sur la conception.

PHOTO © AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX ANPN GABON

aussi d'étudier la viabilité des plantations d'enrichissement des zones dégradées avec des espèces indigènes au bois plus dur et à croissance plus lente. »

Quel sera le volume des plantations forestières en hectares au Gabon en 2030 ?

« Nous prévoyons jusqu'à 300 000 ha de plantations et une production d'environ 10 millions de m3. »

Quelle est la vocation de ces 3 millions d'hectares s'ils cessent d'être des concessions forestières ?

« Je n'ai pas encore toute la réponse à cette question. Certaines deviendront de nouvelles aires protégées, d'autres probablement des concessions de « services écosystémiques » ou de développement durable. C'est un travail en cours. Nous avons adopté une loi sur le développement durable en 2014. Elle établit la législation pour la mise en place d'un registre national de développement durable et d'un système de compensation. Nous prévoyons la mise en œuvre en 2020. Nous aurons un système de comptabilité commun pour les impacts sur le climat (émissions ou séquestration de carbone), sur la biodiversité et sur le capital humain. Une entreprise ou une administration calculera son impact - positif ou négatif - sur chacun de ces éléments et déterminera ainsi son impact sur le développement durable. S'il est négatif (ou s'il est supérieur à l'allocation pour ce secteur), l'entreprise ou l'administration devra compenser et payer des crédits provenant des concessions de développement durable. Nous étudions également le modèle de paiement des services écosystémiques du Costa Rica. »

CONCESSIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Que sont les concessions de développement durable ? Que se passe-t-il dans ces concessions et à qui appartiennent-elles ?

Une concession de développement durable est une concession officiellement reconnue - comme une concession d'exploitation forestière - dans laquelle le concessionnaire peut entreprendre des activités visant à augmenter le stock de carbone, ce qui crée des crédits de carbone - c'est la partie facile à comptabiliser, en tonnes de CO_2 -, à renforcer la biodiversité et les services écosystémiques - ce qui crée des crédits de biodiversité, nous n'avons pas encore déterminé quelle augmentation de la densité des éléphants équivaut à une tonne de carbone - et à renforcer le capital humain - le bien-être - en créant des emplois et des moyens de subsistance durables, en investissant dans l'éducation et la santé, etc. »

Au Gabon, il existe deux zones économiques spéciales (ZES) sur la côte, l'une près de Libreville et l'autre près de Port-Gentil. Elles offrent aux nouveaux investisseurs, y compris les entreprises chinoises de transformation du bois et le géant de l'huile de palme Olam International, des incitations fiscales, notamment une exonération totale de l'impôt à la source, de l'impôt foncier, de la TVA et des droits d'importation pendant 25 ans, ainsi que le rapatriement des fonds.
Ces incitations fiscales resteront-elles en vigueur ?
Les deux ZES seront-elles éventuellement étendues ?

« La ZES de Nkok a été le moteur qui a permis de passer d'une transformation rudimentaire à la fabrication de meubles de grande valeur et à l'utilisation de presque toutes les chutes de bois. Il s'agit d'un modèle « pour l'exportation », mais qui a des retombées importantes en termes d'emploi et de croissance dans les secteurs du transport et de l'approvisionnement, secteurs qui paient des impôts. Je pense que le débat reste ouvert en ce qui concerne les bénéfices absolus : les économistes ont des avis très différents. Nous prévoyons de continuer à développer ce modèle, avec de nouveaux projets à Franceville et à Port-Gentil, mais nous envisageons également de développer davantage les investissements « on-shore » pour le marché local et surtout pour le marché commun continental. »

L'industrie gabonaise s'est engagée à la neutralité carbone. Aucune plantation de palmiers à huile n'est autorisée dans les zones à haut stock de carbone ou à haute valeur de conservation.

Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par investissements « on-shore » ?

« Ces ZES sont exonérées d'impôts et sont donc considérées comme des zones offshore en ce qui concerne les droits de douane - si elles vendent sur le marché local, elles doivent payer des droits d'importation. Les scieries situées en dehors de ces ZES sont soumises à la fiscalité nationale. »

Travailleurs dans une scierie de la Compagnie des Bois du Gabon (CBG). La CBG est certifiée FSC, ce qui implique que les conditions de sécurité sur le lieu de travail doivent être garanties. La photo de droite montre des travailleurs portant des gants et des masques.

La demande de bois de sciage et peut-être de produits dérivés du bois augmente-t-elle sur le marché commun continental de l'Afrique ? Quels sont les pays les plus demandeurs ?

« Nous observons avec grand intérêt les marchés du Nigeria, de l'Afrique du Sud, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord. »

Parallèlement à la certification FSC obligatoire dans les concessions forestières, quelles autres mesures prenez-vous ou envisagez-vous de prendre pour préserver les forêts du Gabon et leur biodiversité ?

« Le FSC est un outil de suivi - les véritables garanties se trouvent dans la loi. Notre loi sur le développement durable adoptée en 2014 est visionnaire et quelque peu compliquée à mettre en œuvre. Elle exigera des évaluations annuelles d'impact sur le développement durable ; les impacts de chaque entreprise seront évalués sur les stocks de carbone, la biodiversité et le capital (bien-être) humain. Nous renforcerons notre département forestier, en particulier le ministère des Forêts, afin d'être un partenaire solide qui assiste les bonnes entreprises et pénalise les mauvaises. Le nouveau code pénal, qui est très sévère à l'égard de la corruption, est un outil important. Les forestiers coupables de corruption de fonctionnaires seront mis derrière les barreaux pendant quatre ans, mais les fonctionnaires qui prennent l'argent seront condamnés à dix ans de prison. »

DÉFINITION DE LA FORÊT

Quelle est votre définition de la forêt ? Envisagez-vous d'augmenter le seuil de la couverture forestière ou d'adopter une définition liée au carbone stocké, et jusqu'à quel seuil ?

« La définition internationale actuelle, c'est-à-dire 1 ha avec une couverture de 10 à 30 % avec des arbres pouvant atteindre une hauteur de plus de 5 mètres, équivaut à environ 25 tonnes de carbone par ha. Toute parcelle ayant fait l'objet d'une coupe à blanc serait classée en tant que forêt en l'espace de deux ans, avec la croissance d'arbres parapluie et, de fait, nombre de nos savanes boisées. Lorsque nous demandons aux Gabonais des zones rurales, ou même urbaines, ce qu'est une « forêt », ils répondent qu'il s'agit d'une végétation comportant de nombreux GRANDS arbres, dont les scientifiques diraient qu'ils ont un DHP supérieur à 70 cm (DHP - Diamètre à hauteur de poitrine, ndlr). Lorsque nous montrons des photos aux gens, cela correspond à une teneur en carbone d'environ 175 tonnes de carbone / ha. Si nous appliquons le concept de « zéro » déforestation (nette) au modèle de la FAO, même notre agriculture de savane sera considérée comme une « déforestation ». Nous travaillons sur la définition et aucune décision n'a été prise. Nous allons probablement différencier les différents types de forêts selon qu'il s'agit de « jeunes forêts secondaires », de « forêts matures intactes », de « forêts marécageuses », etc. plutôt que d'indiquer simplement « forêt / non-forêt ». Notre seuil de stock de carbone élevé est de 118 tonnes de carbone / ha, ce qui correspond à la teneur moyenne en carbone des forêts secondaires au Gabon. »

Dans quelle mesure les forêts peuvent-elles être coupées et converties en plantations de palmiers à huile ? Quels critères de durabilité s'appliquent à la production d'huile de palme au Gabon ?

« Toutes les plantations de palmiers à huile au Gabon sont certifiées RSPO (Table ronde sur l'huile de palme durable, ndlr). L'industrie gabonaise s'est engagée à la neutralité carbone. Aucune plantation de palmiers à huile n'est autorisée dans les zones à haut stock de carbone ou à haute valeur de conservation. Notre seuil de déforestation pour le palmier à huile est de 118 tonnes de carbone par hectare. Je vous mets au défi de trouver un pays ayant de meilleures politiques et une certification à 100 % des plantations Greenfield ! (Greenfield - développement à partir de zéro dans un endroit où il n'y a pas de précédent pour ce type d'activité, ndlr). »

Quel est le programme de développement du gouvernement gabonais ? Quels seront les secteurs prioritaires ?

« Nous travaillons à la croissance de l'industrie du bois de 500 millions de dollars à 5 milliards de dollars d'ici à 2030, en maximisant le troisième niveau de transformation du bois naturel et du bois de plantation ; au développement d'un secteur d'énergie renouvelable florissant basé sur l'hydroélectricité ; au développement d'une pêche durable, y compris la transformation nationale de nos thons, qui représentent environ 25 % des prises dans l'Atlantique ; à la transformation d'une plus grande partie de nos ressources minérales au Gabon ; à l'amélioration du secteur des services (en particulier le secteur bancaire, les marchés financiers et les technologies de l'information) et au développement du tourisme, y compris un solide secteur de tourisme axé sur la conservation. Qui sait, nous pourrions même développer un marché du carbone, si le monde prenait un jour au sérieux le problème du changement climatique. »

Nous travaillons à la croissance de l'industrie du bois de 500 millions de dollars à 5 milliards de dollars d'ici à 2030, en maximisant le troisième niveau de transformation du bois naturel et du bois de plantation.

EXEMPLES

Passer d'une industrie du bois de 500 millions de dollars à 5 milliards de dollars d'ici 2030, c'est énorme. Pourriez-vous donner quelques exemples du troisième niveau de transformation du bois naturel et du bois de plantation ?

« Troisième niveau de transformation : les meubles, portes, fenêtres, parquets, etc. ... actuellement fabriqués avec du bois provenant de forêts naturelles - certains peuvent être fabriqués de manière beaucoup plus rentable en utilisant des panneaux de particules recouverts d'un placage fabriqué à partir de nos magnifiques bois durs, ce qui permet d'étendre l'utilisation du bois naturel. »

La pauvreté et le chômage poussent parfois les gens à se livrer à des activités forestières illégales comme seul moyen de survie. Pensez-vous que le programme de développement du Gabon puisse fournir suffisamment d'emplois et améliorer le niveau de vie de la population dans tout le pays ?

« Nous espérons créer 60 000 emplois dans ce secteur au cours des cinq prochaines années. Au Gabon, ce ne sont pas les populations rurales pauvres qui sont responsables de la criminalité forestière, mais plutôt les malfaiteurs et les sociétés forestières illégales. »

Dans les pays tropicaux dotés d'une vaste couverture forestière comme le Gabon, une économie nationale fondée sur les services écosystémiques forestiers pourrait-elle apporter la prospérité à tous, ce qui rendrait superflu le développement d'industries et d'usines comme en France ou en Angleterre ?

« Dans un monde idéal, peut-être, mais il n'y a aucun marché pour cela aujourd'hui. Regardez la REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ndlr), le service le plus évident que nous pourrions

Nous espérons créer 60 000 emplois dans le secteur forestier au cours des cinq prochaines années.

Le président gabonais Ali Bongo Ondimba visite l'une des scieries de Rougier Gabon et les ouvriers ne cachent pas leur fierté. En 2020, Rougier Gabon emploie environ 1200 personnes, réparties équitablement entre l'exploitation forestière et la transformation industrielle du bois. L'entreprise est certifiée FSC et fait partie de Rougier S.A., dont le siège est à Paris.

espérer pouvoir concrétiser. Nous disposons de moins de 5 % du financement nécessaire pour en faire une réalité mondiale. Les pays développés ne sont pas prêts à payer pour les services écosystémiques dans les pays en développement !! »

CHINE

En septembre 2019, la Chine et le Gabon ont signé un protocole d'accord (MOU). Pouvez-vous nous dire ce que vous avez convenu en matière d'extraction de ressources naturelles - bois et ressources minières -, d'agriculture, de construction d'infrastructures au Gabon par des entreprises chinoises, d'installations pour les entreprises chinoises au Gabon et de commerce ?

« Il s'agissait d'un accord entre les départements forestiers, qui portait donc sur la foresterie et la biodiversité. Nous nous sommes engagés à travailler ensemble pour garantir la légalité du secteur forestier au Gabon - notamment en poursuivant les entreprises chinoises qui enfreignent la loi au Gabon ; à collaborer à la gestion des parcs nationaux et du patrimoine mondial et à échanger des technologies et des connaissances pour garantir des prélèvements durables et l'utilisation judicieuse des ressources forestières. »

De quel type de technologie et de connaissances parlez-vous ?

« Surtout de la technologie de transformation du bois. »

Par le biais de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), la Norvège va soutenir le Gabon à hauteur de 150 millions d'euros. Utiliserez-vous (une partie de) ce montant pour la transition vers une gestion forestière certifiée FSC ? Comment la population gabonaise en bénéficiera-t-elle ?

« Ce programme est un paiement basé sur les résultats pour la réduction des émissions de carbone forestier et l'augmentation de la séquestration. Les fonds seront utilisés pour des programmes qui permettront au Gabon de maintenir son très faible taux de déforestation et de réduire davantage les émissions de carbone forestier. Il est probable que nous répartirons les fonds de manière assez égale entre la conservation, la gestion rationnelle des forêts et le travail avec les communautés rurales pour améliorer l'agriculture traditionnelle et réduire les conflits entre l'homme et la faune sauvage. »

En ce qui concerne l'agriculture traditionnelle des communautés rurales, pensez-vous faciliter le remplacement de la culture sur brûlis par l'agriculture sédentaire ?

« Oui, nous menons un programme pilote avec l'IGAD (l'Institut gabonais d'appui au développement, ndlr) avec la construction de clôtures électriques pour empêcher les éléphants de pénétrer dans les champs. Notre ambition est d'utiliser des méthodes modernes d'agriculture tropicale pour augmenter la production et sédentariser l'agriculture afin de pouvoir développer l'agroforesterie dans les zones qui ne sont plus coupées et brûlées. C'est essentiel dans le bassin du Congo, en particulier en RDC où le taux de déforestation atteint 1,8 % par an, principalement en raison de mauvaises pratiques agricoles. »

Pouvez-vous donner des exemples de conflits entre l'homme et la faune sauvage et des solutions potentielles ?

« Notre principal problème est le conflit entre les populations humaines et les éléphants. Nous sommes le seul pays où les éléphants sont présents sur tout le territoire. Comme la plupart des Gabonais respectent le fait que les éléphants sont protégés, nous constatons de plus en plus de cas de pillage des cultures. Cette situation est aggravée par le braconnage intense que nous observons dans les zones reculées, principalement frontalières, qui fait fuir les éléphants de leurs bastions forestiers vers les zones habitées. La solution est multiforme : mettre fin au braconnage, construire des clôtures électriques dans les lieux où il y a beaucoup d'éléphants et instaurer des assurances et des compensations dans les zones où le problème est limité. »

EXPÉRIENCE

Vous êtes impliqué dans la conservation de la nature au Gabon depuis de nombreuses années, en tant que directeur de l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon (ANPN) et maintenant en tant que ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement. Quelle a été votre expérience la plus triste ?

« Nous avons perdu 25 000 éléphants, victimes de bandes criminelles transnationales, entre 2006 et 2012 - cette tragédie aurait pu être évitée. »

Notre ambition est d'utiliser des méthodes modernes d'agriculture tropicale pour augmenter la production et sédentariser l'agriculture afin de pouvoir développer l'agroforesterie dans les zones qui ne sont plus coupées et brûlées.

Quel a été votre moment le plus heureux ?

« Si vous me permettez de mentionner deux moments heureux : lorsque Omar Bongo (ancien président du Gabon et père de l'actuel président Ali Bongo, ndlr.) m'a pris la main et m'a raccompagné à la sortie du palais présidentiel en 2002, le jour où il a annoncé la création de 13 parcs nationaux ; et le jour en 2012 où Ali Bongo Ondimba a manifesté son émotion face à ce que nous faisons à nos océans et nous a chargés, Mike Fay et moi, de créer les aires marines protégées du Gabon. Nous avons terminé ce processus en 2018 avec la création de 20 nouvelles aires marines protégées couvrant 100 % de notre ZEE. »

Qu'est-ce qui vous pousse à continuer à œuvrer pour la conservation de la nature ?

« Les merveilles et l'importance de la nature et mes enfants, dont l'avenir dépend du rétablissement de l'équilibre de notre planète. »

Pour plus d'informations, contactez :

Mme Guilaine Nzogho Omanda
Attachée de presse
Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres
Mobile : + 241 62 40 39 44
Email : omanda.guilaine@gmail.com
Site web : www.eaux-forets.gouv.ga